

Charte de l'OSEO Fribourg

PRÉAMBULE

LA PRÉSENTE CHARTE CONCRÉTISE LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE NOTRE ASSOCIATION FACE À SES OBJECTIFS ET LA GUIDE EN PERMANENCE DANS SON ORGANISATION ET SON ACTION. ELLE EST L'EXPRESSION DE NOS VALEURS ET LE FONDEMENT DE NOTRE ENGAGEMENT À L'ÉGARD DE NOS MANDANTS, ENTREPRISES PARTENAIRES ET DE NOTRE PUBLIC.

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Nous œuvrons pour un monde socialement, politiquement et économiquement plus juste, plus particulièrement en nous engageant pour l'intégration sociale et professionnelle.

NOTRE MISSION

L'OSEO Fribourg est une œuvre d'entraide active dans le canton depuis 1994. En partenariat avec les autorités fédérales, cantonales et communales et en collaboration avec de nombreuses entreprises publiques et privées, nous travaillons avec des populations momentanément ou durablement fragilisées sur le marché de l'emploi, afin de permettre à chaque personne concernée de :

- mobiliser ou reconstruire ses ressources
- accroître ses compétences de base, personnelles et professionnelles
- d'être accompagnée vers une insertion socioprofessionnelle
- trouver ou retrouver une place active dans le monde du travail

NOS VALEURS

Ces valeurs sont au cœur de notre engagement :

- SOLIDARITÉ
- HUMANISME
- RESPECT
- ÉQUITÉ
- RESPONSABILITÉ

NOS ENGAGEMENTS

Utiliser les ressources allouées avec efficacité et efficience, dans une vision orientée « développement durable », afin d'augmenter l'employabilité de notre public.

Favoriser l'autonomie des participantes et participants pour qu'ils deviennent acteurs de leur projet d'insertion socioprofessionnelle, en partant de leurs compétences et besoins.

NOS COMPÉTENCES

Du personnel spécialisé dans le domaine de l'insertion (spécialistes en insertion, formateurs et formatrices d'adultes, maîtres socioprofessionnels et maîtresses socioprofessionnelles, job coaches).

Un management participatif basé sur le respect et le développement de nos collaborateurs et collaboratrices. Il s'inscrit dans une démarche de qualité certifiée.

Fribourg, le 22 octobre 2021



COMITÉ



DIRECTION



DÉLÉGATION DU PERSONNEL

